

matière d'éducation, dans le contexte de la croissance des acteurs commerciaux dans le secteur de l'éducation.

*Sylvain Aubry, de la [Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights \(GI-ESCR\)](#) a commenté: « De multiple instances des Nations Unies chargées du suivi des droits de l'Homme ainsi que le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies ont soulevé de sérieuses préoccupations concernant la croissance rapide et non-régulée des acteurs privés dans l'éducation, en particulier ceux à but lucratif. Les Etats ont des obligations en matière de droits de l'Homme de réguler de manière adéquate les acteurs privés à travers les législations nationales, ainsi que l'a fait le gouvernement de l'Ouganda dans le cas présent. Les fournisseurs d'éducation, particulièrement les sociétés internationales qui ont des ressources importantes, se doivent de respecter les normes et les lois nationales. »*

Dans ce contexte, les organisations signataires de cette déclaration, s'inquiètent fortement de la possibilité que les investisseurs de BIA, dont parmi eux des investisseurs notoires, tels que Mark Zuckerberg, Omidyar, Novastar, la Banque Mondiale, l'agence de développement britannique et l'institution financière de développement des Etats-Unis, manqueraient à leurs obligations et responsabilités en matière de [diligence raisonnable](#), ce qui pourrait avoir des implications juridiques pour ces acteurs. La pratique commune en matière de droits de l'Homme, tout comme les législations nationales de plusieurs pays et divers codes de conduite d'entreprises, requièrent que les actionnaires s'efforcent d'empêcher toute violation de la loi par la société dans laquelle ils investissent. De plus, des instances chargées du respect des droits de l'Homme ont déjà conseillé [à deux reprises](#) au Royaume-Uni de s'abstenir de financer des écoles privées à but lucratif, qui comprennent BIA. Les organisations signataires de cette déclaration appellent les investisseurs de Bridge à s'assurer que l'entreprise se conforme immédiatement à la loi des pays où elle opère, et, lorsqu'elle échoue à le faire, qu'elle redresse les torts causés aux parents, enfants ou autres parties impliquées, y compris en remboursant les parents qui seraient amenés à devoir retirer leurs enfants des écoles Bridge en raison de l'échec de la société à respecter la loi.

*Tanvir Muntasim, de [ActionAid International](#), a réagi: « Les événements récents en Ouganda doivent constituer un avertissement pour les pays qui prévoiraient d'autoriser des écoles privées à but lucratif sans avoir mis en place une régulation appropriée ou un mécanisme de supervision, et pour les investisseurs prévoyant d'investir dans des chaînes d'écoles fondées sur des standards bas dans le but de maximiser leurs profits. »*

Les organisations signataires de cette déclaration sont prêtes à travailler avec le gouvernement de l'Ouganda, du Kenya, et autres autorités intéressées pour soutenir le développement d'un système scolaire public de qualité dans lequel toutes les écoles se conforment aux normes et standards de droits de l'Homme.

FIN